

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 AVRIL 2026

Date de convocation : Le 10/04/2026

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à dix-huit heures le conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Maurienne, régulièrement convoqué le 10 avril par Bernard CHENE, Président sortant, en application des articles L 2121-10 et L 2122-15 du code général des collectivités territoriales, applicables aux EPCI par renvoi de l'article L 5211-2 du même code, s'est réuni en séance publique d'installation, en salle de réception de la mairie de la Chambre, sous la présidence de Bernard CHENE.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Bernard CHENE, président sortant, souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires et procède à leur appel nominal.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

La Chambre	Mathilde SONZOGNI
	Yannick MILLERET
	Monique BASSI-LEGER
	Philippe BOST
La Chapelle	Isabelle QUILLET
Les Chavannes	Joël CECILLE
Notre Dame du Cruet	Laure PION
Saint-Alban-des-Villards	Béatrice DARVES
Saint-Avre	Max DIERNAZ
	Magali RICHARD
	Rose Marie DOMECK
Saint-Colomban-des-Villards	Stéphan PEZZANI
Saint-Etienne-de-Cuines	Dominique LAZZARO
	Martine BIGNARDI
	Yves CLAPPIER
	Pierre-Benoit CLEMENT
Saint François Longchamp	Yves DE BEL AIR
	Audrey SPROCK → procuration à Yves De Bel Air
Sainte-Marie-de-Cuines	Philippe GIRARD

	Christian DELEGLISE
	Raphaël COHENDET
Saint-Martin-sur-La-Chambre	Lionel COMBET
	Michelle CLEMENT
Saint-Rémy-de-Maurienne	Yves ROL
	Marie-France RANCUREL
	Christian ROCHETTE
	Stéphanie FERRIER-TARIN

Monsieur le Président déclare le conseil communautaire installé.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

- Monsieur Dominique LAZZARO est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du CGCT, les fonctions de président sont assurées, à partir de l'installation de l'organe délibérant, et jusqu'à l'élection du Président, par le doyen d'âge de l'assemblée.

Il cède donc sa place à Monsieur Christian ROCHETTE.

Monsieur Christian ROCHETTE remercie le Président sortant et souhaite également la bienvenue aux membres de l'assemblée. Il rappelle brièvement le rôle d'une communauté de communes, ainsi que son fonctionnement, en soulignant notamment le rôle des commissions thématiques dont la composition sera arrêtée lors de la prochaine séance. Il insiste sur la nécessité d'y prendre part activement afin de contribuer, par un travail concerté, à la poursuite d'un objectif commun de travailler ensemble.

Monsieur Christian ROCHETTE constate que le quorum est atteint et que la séance peut valablement se tenir.

En vue de procéder aux élections du président et des vice-présidents, Monsieur Christian ROCHETTE procède à la nomination de deux assesseurs : Mesdames Magali RICHARD et Rose-Marie DOMECK.

3. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Christian ROCHETTE précise que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidature, Mesdames Laure PION et Mathilde SONZOGNI se portent candidates, et présentent leur programme.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin nul : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Madame Laure PION : 11 voix
- Madame Mathilde SONZOGNI : 15 voix

Madame Mathilde SONZOGNI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamée Présidente et immédiatement installée.

Elle remercie l'assemblée pour la confiance qui vient de lui être accordée, ainsi que Laure PION pour la campagne propre qui été menée, et salue également le travail accompli par l'équipe sortante.

4. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Madame la Présidente propose de fixer à cinq le nombre de vice-présidents , autour des compétences suivantes :

- Le CIAS,
- Finances et ressources humaines,
- L'eau, l'assainissement et la GEMAPI,
- Le développement territorial, incluant le développement économique et les mobilités,
- Le tourisme, les arts et la culture.

Elle précise que cette organisation aura vocation à évoluer ; d'autres vice-présidences et des conseillers délégués seront amenés à compléter ce bureau, de manière progressive en fonction des besoins, et pour traiter des sujets transversaux comme l'agriculture ou l'habitat.

Madame la présidente précise également qu'au-delà de son implication dans l'ensemble des dossiers, elle souhaite continuer à s'investir plus particulièrement dans les questions de communication, ainsi qu'auprès du CIAS.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer à 5 le nombre de vice-présidents

5. ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

a. Election du 1^{er} vice-président

Il est procédé au déroulement du vote, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, afin d'élire le 1er vice-président.

Après appel à candidature, Monsieur Philippe GIRARD se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Monsieur Philippe GIRARD ayant obtenu la majorité absolue, 22 voix au premier tour, est proclamé 1^{er} Vice-Président en charge du CIAS et immédiatement installé.

b. Election du 2^{ème} vice-président

Il est procédé au déroulement du vote, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, afin d'élire le 2^{ème} vice-président.

Après appel à candidature, Mesdames Stéphanie FERRIER-TARIN et Laure PION se portent candidates.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Madame Laure PION ayant obtenu la majorité absolue, 14 voix au premier tour, contre 13 voix à Madame Stéphanie FERRIER-TARIN, est proclamée 2^{ème} vice-présidente en charge des finances et des ressources humaines, et immédiatement installée.

c. Election du 3^{ème} vice-président

Il est procédé au déroulement du vote, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, afin d'élire le 3^{ème} vice-président.

Après appel à candidature, Monsieur Dominique LAZZARO se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 9
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Monsieur Dominique LAZZARO ayant obtenu la majorité absolue, 18 voix au premier tour, est proclamé 3^{ème} vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI, et immédiatement installé.

d. Election du 4^{ème} vice-président

Il est procédé au déroulement du vote, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, afin d'élire le 4^{ème} vice-président.

Après appel à candidature, Monsieur Yves DE BEL AIR se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 5
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Monsieur Yves DE BEL AIR ayant obtenu la majorité absolue, 19 voix au premier tour, est proclamé 4^{ème} vice-président en charge du développement territorial, incluant le développement économique et les mobilités, et immédiatement installé.

e. Election du 5^{ème} vice-président

Il est procédé au déroulement du vote, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, afin d'élire le 5^{ème} vice-président.

Après appel à candidature, Monsieur Stéphan PEZZANI et Madame Marie-France RANCUREL se portent candidats.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 2
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Monsieur Stéphan PEZZANI ayant obtenu la majorité absolue, 12 voix au premier tour, contre 10 voix à Madame Marie-France RANCUREL, est proclamé 5^{ème} vice-président en charge du tourisme, des arts et de la culture, et immédiatement installé.

6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Madame la Présidente rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion du conseil communautaire suivant son renouvellement général, il est donné lecture de la Charte de l' élu local prévue par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.

Elle informe également les membres du conseil communautaire que la Charte de l' élu local ainsi que les dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier de la deuxième partie du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux leur ont été remises.

Le conseil communautaire prend acte de la lecture de la Charte de l' élu local.

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame la Présidente soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette séance.

8. Informations et questions diverses

Madame le Présidente propose de fixer un calendrier des prochaines réunions sur la base suivante :

- réunion du bureau le 1^{er} lundi du mois ,
- réunion du conseil communautaire le 3^{ème} lundi du mois.

Compte-tenu de la mise en place du SPM prévue le 12 mai, et afin de désigner les délégués communautaires, la prochaine séance est d'ores et déjà fixée au 4 mai à 18 h , celle -ci sera précédée d'un bureau des vice-présidents à 16 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 19 h 55.

La Présidente,

Mathilde SONZOGNI



Le secrétaire de séance

Dominuque LAZZARO

Publié sur le site internet www.la4C.fr

Le 6 mai 2026